

ARRETE n°2024-953

DIRECTION ENFANCE FAMILLE ET PARENTALITÉ

Arrêté portant désignation du correspondant départemental du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles

Date : **14 MAI 2024**

Le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort

VU la loi n°2002-93 du 22 janvier 2002 relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'Etat ;

VU les articles L. 222-6, L. 223-7 et R. 147-21 du Code de l'action sociale et des familles;

VU l'organisation au sein du Conseil départemental du Territoire de Belfort et des services de la Direction enfance famille et parentalité ;

Vu l'arrêté n°2022-526 du 8 mars 2022 portant désignation des correspondants départementaux du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles.

— Article 1

L'arrêté n°2022-526 du 8 mars 2022 portant désignation des correspondants départementaux du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles est abrogé.

— Article 2

Au sein du Conseil départemental du Territoire de Belfort, les correspondants départementaux du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles sont :

- **Madame Élodie MORASCHETTI, éducatrice spécialisée en charge de l'évolution du statut de l'enfant et de l'adoption au sein de la mission adoption**
- **Mme Nathalie DELAITRE-ZIMMERMANN, directrice adjointe de l'enfance, de la famille et de la parentalité**

— Article 3

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort;
- publié au recueil des actes administratifs du Département.

Transmission en Préfecture le 14 MAI 2024

Le Président du Conseil départemental,
Florian Bouquet

